



03039673

FORMULE IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Charleroi
le 28/3/03

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ Les Ecuries de la Chapelle

3. Forme juridique (en entier)

▷ Société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ Rue du Trieu du Charnoy, 23b
6280 GERPINNES

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ Charleroi n° 176301

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ BE 449.374.670

7. Objet de l'acte

▷ Transfert du siège social

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Il résulte d'un procès verbal d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 février 2003, que les associés ont accepté le transfert du siège social. Celui-ci est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante: Rue de Villers, 65 à 6280 Gerpinnes.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

VANDERSTICHELE Alain - gérant.

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.